

DÉLIBÉRATION N°03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE DENEUILLE-LES-MINES (03)
SÉANCE DU : 20 MARS 2026 – SESSION ORDINAIRE

Sous-Préfecture de Montluçon

L'an deux mil vingt-six, le 20 mars à 19 h 30, à la Salle de la Mairie sis 1 Rue de la Mairie à DENEUILLE-LES-MINES (03), le Conseil Municipal légalement convoqué le 16 Mars 2026, s'est réuni sous la présidence de Monsieur DUMONT François, Maire.

Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :

Rémi AUCOUTURIER
 Guillaume AUDINAT
 Richard CHICOIS
 Anne DEVERRIERE
 François DUMONT
 Claudine GIBOUDEAUX

Mathieu LABOUESSE
 Florence PARENT
 Stéphanie QUICHON
 Bernard TRUCHE
 Sandra VANOVERBEKE

Nombre de membres

En exercice : 11
 Présents : 11
 Votants : 11

Absent(s) excusé(s) :**Avaient donné pouvoir :**

Secrétaire de séance : Mme GIBOUDEAUX Claudine

OBJET : DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur Le Maire rappelle qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit **3 adjoints au Maire au maximum**. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de **3 adjoints**.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création de TROIS postes d'adjoints au Maire.

VOTES : 11 POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
 Et ont signé au registre les membres présents.
 Pour extrait conforme,

À DENEUILLE-LES-MINES, le 20 mars 2026
 Le Maire, DUMONT François



Le Maire,

. Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 . Précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa publication et/ou son affichage.
 La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.